

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Jean-Pierre REGNAULT (pouvoir donné à Amandine ANDRE)

Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Laura BLEVIN (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Isabelle ETIEMBLE, Catherine PEPIN, Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Secrétaire Madame Maryline NIVET

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-51

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION – TELECOMS – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BREST

Rapporteur : Monsieur Hubert HILLION – Adjoint à l'environnement et au cadre de vie

Au 1^{er} janvier 2023, le Syndicat Départemental d'Énergie a pris en main la Maitrise d'Ouvrage des effacements de réseaux en secteur urbain, auparavant confiée à Enedis.

Du tronçon allant du rond-point de la Croix Samson jusqu'au carrefour de la rue Saint-Pern et de la rue de Brest, il reste 5 poteaux électriques encore en place. La Ville de Langueux souhaite procéder à l'effacement de ces réseaux rue de Brest et pour partie à l'angle de la rue du stade et de la Pigeonnière.

Le projet d'effacement comprend :

- L'effacement des réseaux basse tension présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de **55 000,00 € TTC**. Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement,

conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière de la ville, calculée sur la base de l'étude sommaire, se porte à **32 083,33 €**.

- L'aménagement de l'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de **24 624,00 € TTC** (*coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie*).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la ville, calculée sur la base de l'étude sommaire, se porte à **15 447,14 €**.

- La construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de **17 200,00 € TTC** (*coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie*).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la ville se porte à **17 200,00 €**.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

En conséquence, **je vous propose :**

- d'approuver le projet d'effacement des réseaux basse tension présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 55 000,00 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **32 083,33 € TTC** ;

- d'approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 24 624,00 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **15 447,14 € TTC** ;
- d'approuver le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 17 200,00 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **17 200,00 € TTC** ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Christophe MINAUD et son pouvoir Marion BOUCHEVREAU).